

Image not found or type unknown



Suite décès parents don d'une partie à mes enfants

Par **mayres**, le **26/04/2014** à **09:00**

Bonjour

je décide de laisser à mes enfants une partie (en euros) de la succession de mes parents.
est ce que cette somme sera déduite de ma part et paierai moins de taxes?

Merci

Par **domat**, le **26/04/2014** à **09:58**

bjr,

cette somme que vous allez donner à vos enfants fait partie de votre part successorale donc vous paierez des droits de succession sur votre part peu importe que vous en donniez ensuite une partie à vos enfants.

si vous ne voulez ne pas payer de taxes, vous renoncez à la succession (si c'est encore possible)et vos enfants reçoivent votre part.

cdt